

DÉLINQUANTS PÉDOSEXUELS

Les agresseurs sexuels d'enfants sont souvent des parents ou connaissances de la victime. Ils comptent plus d'hommes que de femmes. Les agresseurs peuvent être situationnels ou préférentiels. Les agresseurs situationnels ne préfèrent généralement pas les rapports sexuels avec des enfants, mais dans certaines circonstances, ils passent à l'acte. C'est souvent le cas des touristes pédosexuels. Par contre, les agresseurs préférentiels ont un intérêt sexuel véritable pour les enfants.

La pédophilie fait référence à un attrait persistant d'un adulte ou d'un adolescent plus âgé pour les enfants prépubères, qu'ils passent à l'acte ou non. Les pédophiles sont attirés sexuellement exclusivement par les enfants prépubères. La profession psychiatrique considère la pédophilie comme un désordre psychologique.

Registre national des délinquants sexuels

En partenariat avec les provinces, en 2004, le Gouvernement fédéral a créé un Registre national de délinquants sexuels. Le public n'a pas accès à ce registre. C'est une base de données provenant des services policiers canadiens, contenant de l'information importante pour enquêter les crimes de nature sexuelle.

La première version du Registre national des délinquants sexuels contenait de nombreuses lacunes et échappatoires. En avril 2011, le Projet de loi S-2, Loi protégeant les victimes des délinquants sexuels, entra en vigueur et les réformes suivantes ont été adoptées :

- Inclusion automatique au Registre des délinquants sexuels reconnus coupables.
- Prélèvement obligatoire de l'ADN pour toutes les personnes condamnées pour une infraction sexuelle.
- Utilisation proactive du registre par les services de police.
- Inscription, à leur retour au pays, des délinquants sexuels condamnés à l'étranger; ceux-ci sont tenus de se rapporter au service de police dans les sept jours suivants leur arrivée au Canada.
- Avis aux autorités policières lorsque des délinquants à haut risque se déplacent dans leur juridiction, afin de les assister dans la prévention ou les enquêtes.
- Modifications opérationnelles et administratives pour améliorer la gestion du Registre
- Modification à la Loi sur la défense nationale

Bien que le registre national constitue un progrès, il y a encore plusieurs faiblesses. Parmi celles-ci : la majorité des délinquants en sont à leur première infraction (c.-à-d. les délinquants ne sont pas inscrits au registre) et la difficulté d'accéder à l'information en

raison des préoccupations relatives à la vie privée. De plus, à son début, le registre n'était pas obligatoire ou rétroactif, ce qui veut dire que les délinquants reconnus coupables avant l'entrée en vigueur du registre n'y sont pas inscrits. L'ajout de fonds consacrés à des programmes de traitement et de prévention susceptibles de limiter les nouvelles infractions a été suggéré.

Registre ontarien des délinquants sexuels

En 2001, l'Ontario était la première province canadienne à lancer un registre des délinquants sexuels. Les délinquants sexuels en Ontario sont automatiquement ajoutés au système. De plus, si un délinquant ne se rapporte pas à temps, le système lance aussitôt une alerte. Ceci est différent du registre national qui ne peut pas surveiller le respect de la loi. Le logiciel ontarien avait été offert au gouvernement fédéral dans le but d'élaborer un système canadien; en dépit de l'appui des autres provinces, le gouvernement fédéral a refusé cette offre.

Projet de loi C-26 : Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants.

Le Projet de loi a été présenté en février 2014 et propose de nouvelles lois pour amender le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels. Si le projet de loi reçoit la Sanction royale, une Banque de données concernant les délinquants sexuels à risque élevé (infractions sexuelles visant les enfants) serait adoptée comme nouvelle loi. La loi obligerait les contrevenants d'infractions d'ordre sexuel contre de multiples enfants; déclarés coupables en même temps d'infractions liées à la pornographie juvénile et d'infractions d'ordre sexuel contre des enfants à purger leurs peines consécutivement. On propose d'alourdir les peines d'emprisonnement minimales et maximales liées à certaines infractions d'ordre sexuel contre les enfants. De plus, une récidive pendant une période de détention à domicile, de libération conditionnelle, de libération d'office ou de sortie autorisée sans surveillance constitue une circonstance aggravante dans la détermination de la peine. La loi sur la preuve serait modifiée pour permettre au conjoint de témoigner dans les cas de pédopornographie. À l'instar du protocole en cours au R.-U., les délinquants sexuels enregistrés devront fournir des renseignements sur leurs déplacements à l'étranger. Finalement, permettre le partage d'information sur certains délinquants sexuels enregistrés entre les dirigeants responsables du Registre national des délinquants sexuels et l'Agence des services frontaliers du Canada .

Sources

- Projet de loi C-26 : Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada et la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, édictant la Loi sur la banque de données concernant les délinquants sexuels à risque élevé (infractions sexuelles visant les enfants) et modifiant d'autres lois en conséquence. 41^e législature, 2^e session, 2013.
- Connolly, Amanda. "New sex offender registry coming soon, says Peter MacKay," *CBC News* (28 February 2014), online : <http://www.cbc.ca/news/canada/calgary/public-sex-offender-registry-coming-soon-says-peter-mackay-1.2556080>.
- Patrice Pascual, "More Characteristics of Sexual Offenders: Pedophiles, Non-Pedophiles, Juveniles" *Journalism Centre on Children and Families* (28 May 2009), online : <www.journalismcenter.org/resource/child-welfare/more-characteristics-sexual-offenders-pedophiles-non-pedophiles-juveniles>.
- Public Safety Canada, *National Sex Offender Registry* (8 May 2012), online : <www.publicsafety.gc.ca/prg/cor/tls/soir-eng.aspx>.
- Royal Canadian Mounted Police, *National Sex Offender Registry*, online : <www.rcmp-grc.gc.ca/tops-opst/bs-sc/nsor-rnds/prog-eng.htm>.
- Michael Friscolanti, "The Sex Offender Registry and your Province," *MacLean's*, (14 January 2008), online : <www2.macleans.ca/2008/01/14/the-sex-offender-registry%E2%80%94and-your-province/5/>.